

Legal Metrology

Consommation et Corporations Canada

Métrologie légale

APPROVAL No. - NO D'APPROBATION

S.WA-2128

MAR 26 1987

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs under application by: Accordée en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations à la demande de:

Gasboy of Canada Limited 430 Industrial Road London, Ontario N5W 5R6

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER / FABRICANT:

Hand Operated Self-Measuring Piston
Pump/Pompe manuelle à piston mesureur

Gasboy of Canada Limited London, Ontario

MODEL DESIGNATIONS / DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) / CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

425

///

Delivers quantities of 1 litre, 2 litre or 4 litres. / Livraisons de 1 litre, 2 litres ou 4 litres.

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This device is a hand operated self-measuring piston pump which can be set to deliver 1, 2 or 4 litres. For 1 and 2 litres, a metering rod which is attached to the piston engages mechanical stops which are secured to The piston is actuated the cylinder. by a crank through a rack and pinion gear. A 4 litre delivery is made by rotating the crank until the piston reaches the end of its stroke. The tip of the metering rod is then adjacent to the 4 litre mark inscribed on a metal plate near the top of the pump. piston pump is calibrated at the 4 litre mark by means of a sealed adjustment screw on top of the Calibration for 1 and 2 cvlinder. litres is done by means of sealed adjustment screws on the mechanical Each stop is labelled to indicate 1, 2 or 4 litres. delivery of more than 1 litre, the lower stops are swung out of the way of the metering rod. The nozzle is equipped with a spring-loaded check valve proportion to the pressure developed by the piston pump.

There is no means of air elimination in the pump suction and consequently the piston pump has to be supplied with liquid that is completely free of air at all times. The suction pipe is equipped with an anti-drain or foot valve to prevent air accumulation on low-level product in drums or underground tanks.

A "sign-frame" is attached to the vertical tie-rods surrounding the cylinder. The "sign-frame" indicates the price and product name.

This piston pump is used to measure any liquids products with the proper psiton gasket for the liquid being measured.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une pompe manuelle à piston mesureur qui per être réglé pour livrer 1, 2 ou 4 litres de produit. Pour les livraisons de 1 et 2 litres, une tige fixée au piston engage des dispositifs d'arrêt mécaniques assujettis au cylindre. piston est actionné manuellement par l'intermédiaire d'un engrenage à crémaillère. Pour les livraisons de 4 litres, on tourne la manivelle jusqu'à ce que le piston atteigne la fin de sa course; la pointe de la tige volumétrique se trouve alors au niveau du repère de 4 litres inscrit sur une plaque métallique dans le haut de la pompe. Le piston mesureur est étalonné au repère de 4 litres au moyen d'une vis de réglage scellée sur le dessus du L'étalonnage pour cylindre. livraisons de 1 et 2 litres est réalisé au moyen de vis de réglage scellées sur dispositifs d'arrêt mécaniques. Chaque dispositif d'arrêt porte une étiquette indiquant 1, 2 ou 4 litres. Pour une livraison de plus de 1 litre, les dispositifs d'arrêt mécaniques a bas du cylindre sont déplacés pour céder le passage à la tige volumétrique. L'ajutage est équipé d'un à ressort clapet anti-égouttement proportionné selon la pression développée par le piston mesureur.

Aucune façon d'éliminer l'air de la ligne de suction de la pompe et par conséquent le piston mesureur doit être rempli de liquide exempt d'air en tout temps. Ainsi la ligne de suction est équipée d'un clapet anti-drainage ou clapet de pied afin de prévenir tout accumulation d'air dans celle-ci, lorsque le liquide du baril ou du réservoir sous terre est à bas niveau.

Une affiche encadrée est fixée aux barres d'accouplement verticales qui entourent le cylindre. Y sont indiqués le prix et le nom du produit.

Ce piston mesureur est utilisé pour mesurer tout produits liquides ayant soin d'intaller le joint d'étanchéité, approprié au produit à mesurer, sur le piston mesureur.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations andspecifications relating thereto, established under the and Measures Act. certification of conformity is required addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer Corporate and Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are forth in Part specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur certification l'inspection et la conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

W.R. Virtue

Chief Legal Metrology Laboratories

Chef

Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: 06953-

PROJECT/Projet: AP-VL-86-0010

MAR 26 1987

